

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil, lundi le 27 août 2018 à 19 h au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau, Claudia Kirouac et Annie Gentesse  
MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,  
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

**Absence(s) :** Aucune

**Nombre de citoyens :** 1

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général, secrétaire-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe.

**AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu et renoncent à l'avis de convocation.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Refinancement – Règlement d'emprunt**
  - a) Résolution de concordance
  - b) Résolution – Adjudication
- 4) **Règl. # 463 – Stationnement et immobilisation des véhicules**
  - a) Projet et présentation
  - b) Avis de motion
- 5) **Période de questions**
- 6) **Levée de l'assemblée**

2. **ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

4190.08.18

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### 3. REFINANCEMENT – RÉGLEMENT D'EMPRUNT

#### a) **Résolution de concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover souhaite emprunter par billets pour un montant total de 306 600 \$ qui sera réalisé le 5 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlement numéro	Pour un montant de
311	176 900 \$
312	49 800 \$
313	79 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

4191.08.18

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 septembre 2018;
2. les intérêts soient payables semi-annuellement, le 5 mars et le 5 septembre de chaque année;
3. les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	57 400 \$	
2020	59 300 \$	
2021	61 300 \$	
2022	63 300 \$	
2023	65 300 \$	(à payer en 2023)
2023	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

#### b) **Résolution – Adjudication**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	27 août 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,9254%
Montant :	306 600 \$	Date d'émission :	5 septembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 septembre 2018, au montant de 306 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

57 400 \$	2,35000 %	2019
59 300 \$	2,65000 %	2020
61 300 \$	2,85000 %	2021
63 300 \$	2,95000 %	2022
65 300 \$	3,15000 %	2023

Prix : 98,70900 Coût réel : 3,37260 %

2 – BANQUE ROYALE DU CANADA

57 400 \$	3,63000 %	2019
59 300 \$	3,63000 %	2020
61 300 \$	3,63000 %	2021
63 300 \$	3,63000 %	2022
65 300 \$	3,63000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,63000 %

3 – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND

57 400 \$	3,64000 %	2019
59 300 \$	3,64000 %	2020
61 300 \$	3,64000 %	2021
63 300 \$	2,64000 %	2022
65 300 \$	3,64000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,64000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

4192.08.18

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 septembre 2018 au montant de 306 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 311, 312 et 313.

Ces billets sont émis au prix de 98,70900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**4. RÈGL. # 463 - STATIONNEMENT ET IMMOBILISATION DES VÉHICULES**

**a) Projet et présentation**

Dépôt du projet de règlement # 463;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, la présentation du projet du règlement # 463, lequel a pour objet de régir le stationnement et l'immobilisation des véhicules dans les limites de la municipalité.

**b) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 463, lequel a pour objet de régir le stationnement et l'immobilisation des véhicules dans les limites de la municipalité.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Aucune)

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

Signé :

---

Mairesse

---

Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe